



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Grève des bureaux de poste dans les Hauts-de-Seine

Question écrite n° 10861

Texte de la question

M. Gabriel Attal attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la grève illimitée des bureaux de poste dans les Hauts-de-Seine. Effectivement, depuis le 26 mars 2018, plusieurs dizaines voire centaines de salariés de La Poste sont en grève dans le secteur Boulogne-Billancourt/Neuilly/Asnières. Ainsi, depuis plus de 3 mois désormais, les habitants de cette zone reçoivent, au mieux, leur courrier au compte-gouttes. Concrètement, ce sont entre 15 % et 20 % des tournées qui ne sont pas assurées. A Boulogne-Billancourt, il s'agirait même de 30 % de courrier en moins. Il lui demande ce qu'il est en capacité de proposer pour remédier à cette situation de plus en plus intenable et pour revenir à un service normal dans ce secteur.

Texte de la réponse

La loi no 2010-123 du 9 février 2010 relative à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales, qui a transformé La Poste en société anonyme, a également confirmé les quatre missions de service public confiées à l'entreprise : le service universel postal, le transport et la distribution de la presse, la contribution à l'aménagement du territoire et l'accessibilité bancaire. S'agissant de la mission de service universel postal, la loi a notamment confirmé une de ses caractéristiques essentielles : le fait qu'elle est constituée d'une levée et d'une distribution six jours sur sept sur l'ensemble du territoire national. En ce qui concerne la distribution du courrier dans le département des Hauts-de-Seine, celle-ci est perturbée en raison d'un mouvement de grève local initié en mars 2018, dont l'une des principales revendications porte sur le licenciement d'un représentant syndical de La Poste, validé récemment par la ministre du travail. Bien que minoritaire – moins de 10 % de facteurs grévistes dans les Hauts-de-Seine - ce mouvement social perturbe fortement la distribution du courrier à certains endroits. Dans ce contexte, tout en poursuivant le dialogue social avec les organisations syndicales, La Poste a mobilisé des postiers du siège, du département et des départements voisins, afin d'assurer le tri et la réalisation des tournées, ce qui a permis d'augmenter les volumes de courrier distribués. Ainsi, l'entreprise a mis en place une distribution quatre fois par semaine à Boulogne-Billancourt, deux à trois fois par semaine à Asnières et trois fois par semaine à Neuilly-Sur-Seine. Par ailleurs, en complément à l'embauche de vingt-deux facteurs, La Poste a installé une cellule d'appels clients distincte au sein du service consommateurs afin de renseigner de manière plus précise tous les clients Hauts-séquanais désireux d'obtenir des informations sur la distribution de leur quartier, ou d'un courrier en particulier. Toutefois, interrogée, La Poste assure que ce mouvement social n'affecte pas l'accueil des clients ni les opérations aux guichets dans les bureaux de poste, de même que le départ du courrier déposé dans les boîtes aux lettres, et la distribution des envois de colis assurée par le biais d'agences dédiées. L'Etat demeure très attentif au bon accomplissement par La Poste des missions de service public qui lui ont été confiées y compris à la continuité du service universel postal.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Attal](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10861

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie et finances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juillet 2018](#), page 6259

Réponse publiée au JO le : [11 septembre 2018](#), page 8025